



Accompagnement personnalisé sur vos achats d'énergie



Approche conseil
pour une gestion
globale de vos
investissements
énergétiques



Optimisation de
vos budgets



Offre large et
adaptée à l'ESS



Focus sur le Décret Tertiaire



Une nouvelle réglementation pour les bâtiments tertiaires

Entré en vigueur le 1er octobre 2019 et complété par l'arrêté "méthode" du 10 avril 2020, le décret tertiaire, issu de la loi Elan, **impose aux locataires et propriétaires de bâtiments tertiaires une diminution de leurs consommations énergétiques.**

Le décret tertiaire vise les bâtiments, partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments sur une même unité foncière, exerçant une activité tertiaire dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1 000m². Seuls sont exclus, les constructions ayant donné lieu à un permis de construire à titre précaire, les bâtiments destinés au culte et les bâtiments exerçant une activité opérationnelle à des fins de défense, de sécurité civile ou de sûreté intérieure.

Objectifs à atteindre via la réduction du niveau de consommation énergétique final (Crelat) :



- 40% en 2030
- 50% en 2040
- 60% en 2050

La consommation finale relative (Crelat) à atteindre est calculée en fonction d'une période de référence. Située entre 2010 et 2020, elle est définie par commun accord entre le locataire et le propriétaire et doit impérativement être une année glissante de pleine exploitation, ajustée en fonction des variations climatiques.

Le locataire et le propriétaire doivent déclarer avant le 30 septembre 2022 l'année de référence et ensuite les consommations des sites concernés par le décret tertiaire, sur la plateforme OPERAT (<https://operat.ademe.fr>).

Le propriétaire et le locataire peuvent effectuer la transmission des données de deux manières :

- 1 Seuls, en créant un outil de suivi interne
- 2 En faisant appel à un ingénieur en efficacité énergétique, comme les **DARIUS Patrimoine du Réseau APOGÉES** qui proposent une solution clé en main (allant de la recherche de solutions de financement à la réalisation des travaux, en passant par l'AMO)

Les opportunités du Décret Tertiaire :

- Diminution de votre empreinte environnementale
- Réduction de votre facture énergétique
- Valorisation commerciale du bâtiment



Quels risques en cas d'inaction :

Si le locataire ou le propriétaire ne transmet pas les données de consommations ou n'atteint pas les résultats imposés, des sanctions sont prévues :

- La publication sur un site de l'État de la liste des entreprises n'étant pas en conformité avec la loi "name and shame"
- 1 500 € par site pour les personnes physiques à chaque contrôle
- 7 500 € par site pour le locataire et le propriétaire à chaque contrôle



Travaux d'efficacité énergétique :

la solution pour des bâtiments économes, au service du bien-être de vos bénéficiaires & salariés !

Pourquoi se lancer ?

- Vous améliorez le confort thermique de vos résidents, collaborateurs, visiteurs
- Vous sécurisez vos factures d'énergie
- Vous vous concentrez sur votre cœur de métier
- Vous bénéficiez de dispositifs de l'Etat pour des travaux subventionnés
- Vous progressez toujours plus dans votre démarche RSE
- Vous revalorisez vos bâtiments (classement énergétique) et assainissez leur structure





Accompagnement sur-mesure :

nos solutions pour vous accompagner dans la réalisation de vos travaux d'efficacité énergétique



Consultations sur-mesure pour tous vos contrats d'énergie :

les compétences de nos experts pour des achats d'énergie maîtrisés !

Audit énergétique

Nous vous proposons un audit énergétique de vos bâtiments (chaufferie, pompe à chaleur, chauffe-eau thermostatique, panneaux solaires, combles perdus, géothermie, calorifugeage, isolation du bâti, etc.).

Aide au financement

Nous chiffrons les travaux de votre bâti et vous accompagnons dans la recherche de financements (aides de l'Etat et de la région, C.E.E., C.I.T.E, etc.) pour les réaliser.

Valorisation des contrats

Nous valorisons vos C.E.E. (Contrats d'Économie d'Énergie), pour optimiser la qualité de vos travaux.

Réseau de professionnels techniques pour vous accompagner

Nous trouvons les professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant pour l'Environnement), pour réaliser vos travaux. Nous pouvons trouver un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) spécialisé pour des travaux d'envergure.

Mise en conformité

Nous faisons valider la conformité des travaux par un organisme indépendant agréé.



Nous lançons pour vous une consultation vers les principaux acteurs du marché énergétique pour vos abonnements d'électricité, de gaz et de fuel, selon vos critères (énergie verte, entreprise locale de distribution, durée du contrat, changement de puissance).

Uniformisation des dates de renouvellement des contrats

Nous uniformisons (sous certaines conditions de durée) l'ensemble des dates de renouvellement des contrats, pour ne faire plus qu'une seule négociation tous les 3 ou 4 ans.

Adéquation contrats / besoins

Nous vérifions que la puissance de vos compteurs correspond toujours à vos besoins.

Tarifs et conditions négociés

Vous bénéficiez des achats mutualisés et négociés du Réseau APOGÉES et des meilleurs tarifs du marché.

Bilan clair et synthétique pour une prise de décision efficace

Nous vous rendons un tableau comparatif et explicatif de la consultation lancée pour vous, sur la base d'une copie de facture par point de livraison (compteur), et d'une date d'échéance.

Il n'est jamais trop tôt pour renégocier vos contrats : nos experts peuvent bloquer des tarifs jusqu'à un an à l'avance.



Des tarifs bloqués, ce sont des budgets maîtrisés !



Pour bénéficier d'un audit énergétique en vue de la réalisation de travaux, contactez votre Chargé d'Accompagnement & des Territoires

Pour lancer une consultation pour vos achats d'énergie :

1. Munissez-vous de vos factures (une par compteur)
2. Contactez notre expert marché : energie@apogees-ess.org

Quelques partenaires :



SERVICE DE COURTAGE DEDIÉ AUX ADHÉRENTS APOGÉES :



- SOLUTION DÉDIÉE AUX CONSULTATIONS MULTISITES
- LARGE PANEL DE FOURNISSEURS LOCAUX
- BILAN COMPARATIF DÉTAILLÉ
- OPTIMISATION DES CONTRATS ET DES PUISSANCES

Le Réseau APOGÉES a intégré un service de courtage dédié qui nous permet de répondre encore plus rapidement à vos demandes spécifiques (compteur haute puissance, contrats cadres, résolution de litige, autoconsommation...).

Paroles d'adhérent

Katia AMORETTI
Directrice de l'AMAHC



L'association AMAHC permet aux adultes présentant des troubles psychiques et vivant des situations de handicap de prendre leur place dans leur environnement quotidien, être acteur de leur parcours de vie, exercer leur citoyenneté, maintenir et restaurer leurs liens sociaux.

« Nous sommes ravis du travail réalisé sur cette consultation Energie.

Le dossier a été mené avec efficacité et réactivité... Le résultat de ce travail et les nouveaux contrats mis en place sont très intéressants financièrement pour notre association.

Nous avons commencé seuls ce travail de réflexion de nos contrats Energie : ce travail s'est avéré complexe et chronophage. En tant que « petite » association, nous ne sommes pas outillés pour ce genre de dossier, ce n'est pas notre cœur de métier.

Nous avons ainsi fait appel à APOGÉES et en quelques semaines, le dossier était réglé : nous avons eu l'impression d'avoir un service clé en main, de la vérification au conseil en passant par la comparaison des différentes offres et analyse des propositions des fournisseurs.

Nous n'avons plus eu qu'à vérifier et valider : une vraie réussite et nous sommes clairement gagnants ! »

Propos recueillis par téléphone
le jeudi 04 février 2021



Négociateur Univers "Bâtiment-Energie"

L'avis de notre expert

Mickaël ZAKARIA

Mickaël ZAKARIA est en charge des négociations relatives aux achats mutualisés dans le secteur Bâtiment-Energie pour le Réseau APOGÉES.

Il rencontre les fournisseurs-partenaires, sélectionne et construit avec eux des offres adaptées aux besoins des adhérents.

Quels sont les enjeux des achats en énergie pour un établissement ?

Nous voyons sur le terrain que nombre d'adhérents ne réalisent pas de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie comme ils ont l'habitude de le faire sur d'autres familles d'achat et privilégient par habitude les fournisseurs historiques. Réaliser des appels d'offre au sein d'un réseau comme APOGÉES c'est rentrer dans un cercle vertueux : réduire sa facture aujourd'hui, réinvestir demain pour économiser encore davantage.

Comment le Réseau APOGÉES peut-il accompagner ses adhérents ?

Nous dressons un cahier des charges précis avec les adhérents afin d'identifier les demandes spécifiques des établissements (gestion des contrats, facturation...). Nous menons les consultations auprès des fournisseurs les plus adaptés aux projets des établissements (fournisseurs locaux, énergie verte...). Nous synthétisons les propositions, comparons les offres et identifions le fournisseur qui répondra au mieux à l'ensemble des attentes de nos adhérents.

Quelles actions complémentaires peuvent être lancées ?

La question des économies d'énergie est d'autant plus pertinente lorsqu'elle entre dans une stratégie globale. Ainsi, nous accompagnons également les adhérents dans leurs travaux d'efficacité énergétique (isolation, chauffage, modernisation...) et de captation des aides financières de l'Etat. Optimiser ses dépenses énergétiques en valorisant son patrimoine c'est la clef d'un budget durablement maîtrisé !

Notre expert est à votre écoute
energie@apogeess-ess.org

ILS NOUS FONT CONFIANCE...



66, cours Charlemagne - 69002 Lyon - 04 72 91 51 00
contact@apogeess-ess.org - www.apogeess-ess.org

